

Paramaribo (Suriname)

No 940rev

Identification

| | |
|--------------------|---|
| <i>Nomination</i> | The Historic Inner City of Paramaribo |
| <i>Location</i> | District of Paramaribo |
| <i>State Party</i> | Republic of Suriname |
| <i>Date</i> | First nomination received 1 July 1998, revised nomination received 18 May 2001 |

Justification by State Party

The nominated cultural property represents a former Dutch colonial town from the 17th and 18th centuries with an original street plan. It is composed of wooden buildings with a plain and symmetrical architectural style, the interaction of different European and North American influences, and the craftsmanship of the Creole people (descendants of African slaves). The historic urban structure is the setting for over 250 monuments, authentic in design, material, and craftsmanship. A recently developed integrated conservation and development scheme (*Plan for the Inner City of Paramaribo*) is part of the overall planning legislation of Paramaribo. This scheme creates favourable conditions for the development of the historic urban centre and the conservation and reuse of the protected monuments.

Criteria ii, iii, and iv

Category of property

In terms of the categories of cultural property set out in Article 1 of the 1972 World Heritage Convention, this is a *group of buildings*

History and Description

History

The first voyages of discovery to the so-called "Wild Coast" of South America were made in 1499 by the Spaniards Alonso and Juan de la Cosa, accompanied by Amerigo Vespucci. Rumours soon circulated about an Inca "City of Gold" (*El Dorado*) at Lake Parima in the interior of modern Guyana, and many adventurers were attracted to this coast, but Eldorado remained a legend.

From the beginning of the 17th century colonization of the Wild Coast was directed towards the cultivation of sugarcane and tobacco. European governments encouraged settlers to establish plantations in order to exploit the region to meet the

increasing demand for tropical products in Europe. English planters from Barbados arrived in the mid 17th century. The Dutch, who had a trading patent, also came to the coast around this time in search of tobacco and hardwoods; Dutch trading posts existed as early as 1614 on the Corantijn river and near the Indian village of *Parmarbo* or *Parmurbo* on the banks of the Suriname river. The English were driven out by a Dutch fleet commanded by Abraham Crijnsen during the Second Anglo-Dutch War (1665–67), and Suriname remained a Dutch possession for the next three centuries.

By the end of the 18th century there were some six hundred plantations in operation. In the second half of the century the owners, who had hitherto lived on their plantations, began to migrate to Paramaribo, leaving the running of the plantations to managers. As a result, the plantations began to decline, but the town grew, with many fine houses built along tree-lined streets.

The economic situation of Suriname worsened as the plantations declined, with beet being replaced as the source of sugar, and the situation deteriorated further when slavery was abolished in 1863. Fewer than a hundred plantations survived, and their owners and the freed slaves moved to Paramaribo, which expanded rapidly.

To replace the slaves, the government brought in labourers to work the remaining plantations, first from China and the West Indies and later from India and Java. Between 1873 and 1939 34,000 Indians and 33,000 Javanese immigrated to Suriname, increasing its cultural and ethnic diversity and this is reflected in the present-day appearance of Paramaribo, which developed from an administrative centre and port into a city with multifarious activities existing side by side.

Paramaribo began when Fort Zeelandia was built in 1667 on a promontory on the left bank of the Suriname river, but early civil development was low-quality and random. When Van Sommelsdijck, the first governor and joint owner of the colony, took over in 1683 he laid out a planned town. It began on the shell ridges to the west, which offered a naturally drained hard base for building. In the mid 18th century it expanded southwards to the sandy land along the river, and finally at the end of the century to the north, where Dutch civil engineers used their skills to drain the area.

In addition to Fort Zeelandia, Paramaribo was also protected by the Nieuw-Amsterdam Fortress at the confluence of the Suriname and Commewijne rivers, near the coast. Because of these strong defensive works, it was not necessary for the town to be fortified, which allowed it to be laid out in spacious lots along wide streets.

There were disastrous fires in 1821 and again in 1832, when much of the existing town was destroyed.

Description

The layout of the Inner City, which is nominated for inscription on the World Heritage List, consists of a main axis stretching north-west from the Onafhankelijkheids-plein behind Fort Zeelandia (the group of public buildings here is the central ensemble in the town plan), with streets crossing at right-angles. It is defined by the Sommelsdijkse Kreek to the north and the Viottekreek to the south. To the north of Fort Zeelandia is the large public park known as the Garden of Palms (*Palmentuin*). The nominated property covers an area of 60ha. The wide streets and the public open spaces are tree-lined, giving a serene and spacious townscape.

The larger public buildings in Paramaribo, such as Fort Zeelandia (1667), the Presidential Palace (1730), the Ministry of Finance (1841), the Reformed Church (1837), and the Roman Catholic Cathedral (1885), were built in stone and brick in traditional Dutch style but increasingly incorporating native elements. Thus, the ground floor of the Presidential Palace is built in stone but its upper storeys are in wood. The Ministry of Finance, by contrast, is a monumental brick structure with a classical portico and a clock tower which dominates the Onafhankelĳheidsplein, the main open space of the city, situated behind Fort Zeelandia. Interestingly, the Neo-Classical Reformed Church is built in brick but the Neo-Gothic Roman Catholic Cathedral is entirely of wood.

Most of the buildings in Paramaribo, both commercial and residential, are built entirely in wood, the majority of them following the 1821 and 1832 fires, in which some 450 houses were destroyed. The work was carried out by local craftsmen. They all conform with a general layout: they are rectangular and symmetrical in plan with steep roofs (mostly of corrugated iron sheets) and brick substructures. Both these and the public buildings are generally painted white, the brick elements being highlighted in red. Doors and window shutters are in dark green.

Management and Protection

Legal status

In 2001 the Council of Ministers gave its approval to a new Monuments Bill, which replaced an earlier law of 1963, and this has been approved by the National Assembly. This statute provides for the designation of protected historic quarters. There are controls over interventions that may affect the state of buildings and townscapes as recorded during the process of designation. There is also provision for low-interest loans to owners for essential conservation and restoration works. The state also has powers of compulsory purchase of monuments in certain circumstances and priority rights when such properties are offered for sale.

The 1973 Planning Act (*Planwet*) assigns the responsibility for a comprehensive and sustainable policy for spatial, ecological, and socio-economic in the whole country to the Ministry of Planning and Development Cooperation. Regional and local plans are covered by the Regional Bodies Act (*Wet Regionale Organen*), administered by the Ministry of Regional Development, whilst the Ministry of Public Works covers the Town Planning Act (*Stedebouwkundige Wet*). The two latter Acts and the responsible ministries operate in a collaborative fashion in the formulation of Structure and Land Use Plans.

Finally, the Building Act (*Bouwwet*) and the Building Resolution (*Bouwebesluit*) control the issue of licences for new constructions and residential areas.

Management

About one-fifth of the buildings and open spaces within the nominated area are owned by the national government or government agencies and institutions. The remainder are in private ownership.

In 1997 the Suriname Urban Heritage Foundation (*Stichting Gebouwd Erfgoed Suriname*) was set up as an interim measure for one year, pending the establishment of the Surinam Heritage Management Corporation Limited (*NV Surinaamse Monumenten Beheermaatschappij*), which was created in 2001 by Government Decree. It is a commercially based non-governmental organization to control development in the city and function as an intermediary between the various planning bodies and other institutions listed above. It also has powers to acquire and manage sites and monuments in order to restore and renovate them and to oversee the maintenance and restoration of properties on a contractual basis. The Urban Heritage Foundation has designed an integrated urban conservation and development Plan for the Inner City of Paramaribo and a management plan.

This Plan consists of a development scheme and land-use plan for the historic inner city, together with a detailed conservation plan. It is based on an analysis of the historical development of the city and an up-to-date inventory of the architectural and technical condition of the existing building stock.

A sum of US\$ 500,000 has been allocated for the conservation of Paramaribo as part of the agreement between the Dutch and Surinamese Governments. In addition, a trust fund has been set up, financed by the Dutch Ministry of External Affairs and Development Coordination (for the so-called mutual heritage), the European Commission, the Getty Fund, and additional levies on commercially profitable projects within the city. This will be used primarily for making low-interest loans.

Conservation and Authenticity

Conservation history

Conservation has been largely unsystematic until recent years in Paramaribo, although the major public buildings have been maintained on a regular basis. However, appreciation of and support for their heritage is strong among the citizens and there is a long tradition of conservation of individual buildings using traditional techniques and materials. The foundations have now been laid for a systematic and comprehensive programme.

However, the ICOMOS expert mission observed a number of buildings in a ruinous condition or urgently in need of conservation. The new conservation plan is giving priority to these buildings.

Authenticity

Over 250 listed buildings of historic interest are also still extant in the historic city, and many of these exhibit high authenticity because of the use of traditional techniques and materials in repair and rehabilitation works. There has been considerable restoration work on a number of other, non-listed, buildings; this has preserved the traditional style but has made use of contemporary materials, such as concrete simulating wood. Nevertheless, the overall urban fabric of Paramaribo, which dates from 1680–1800, still survives virtually intact and the authenticity of the townscape is exceptionally high.

Evaluation

Action by ICOMOS

An ICOMOS expert mission visited Paramaribo in February 1999. ICOMOS was also advised on the cultural significance of the city by its International Scientific Committee on Historic Towns and Villages.

Qualities

Paramaribo is a unique example of a Dutch town planted on the coast of tropical South America. It has retained its original street plan untouched, and there is a range of buildings which demonstrate the gradual fusion of Dutch architectural design with traditional local techniques and materials.

Comparative analysis

Although situated in South America, Paramaribo is historically and culturally more closely linked with the Caribbean. Comparison should therefore be made with European colonial towns in that region.

All of those already on the World Heritage List, with the exception of Willemstad (Netherlands Antilles), are Spanish in origin, and they conform rigidly to the checkerboard town plan that was developed at Alcalá de Henares and imposed upon the New World by its Spanish rulers.

Willemstad was also a Dutch foundation. It differs significantly from Paramaribo, however, in two respects. First, its situation and subsequent growth are radically different from those of Paramaribo, and secondly in its architecture and townscape it shows marked Spanish influence.

ICOMOS recommendations for future action

In 1999, whilst accepting the cultural value of Paramaribo, ICOMOS recommended the following action on the part of the State Party:

1. Creation of a central governmental body responsible for the protection and presentation of the historic heritage;
2. Extension of the legislation so as to include guidelines for interventions in town centres and on monuments;
3. Provide legislative protection for the entire centre of Paramaribo, as defined in the nomination dossier;
4. Define the area of 18th century expansion, plus the area to the north of Van Roosenvaldkade, as the buffer zone for the proposed World Heritage site;
5. Organize, with the assistance of ICOMOS and the World Heritage Centre, an International Workshop on the Conservation and Protection of Historic Towns;
6. Encourage architects and engineers to specialize in architectural conservation and restoration.

At its 23rd Session in Paris in June 1999 the Bureau of the World Heritage Committee deferred further consideration of this nomination, requesting the State Party to take account of the recommendations of ICOMOS and resubmit the nomination.

Since that time, the State Party has acted on the most important of these recommendations (1–4); the current situation is presented in the relevant sections above. ICOMOS therefore believes that the requirements of the Committee with regard to protection and management have been met and accordingly is recommending inscription on the World Heritage List.

Brief description

Paramaribo is a Dutch town planted on the coast of tropical South America which has retained its original street plan intact. Its buildings illustrate the gradual fusion of Dutch architectural design with traditional local techniques and materials.

Statement of significance

The only wholly Dutch town planted in South America is Paramaribo. The historic centre retains its highly characteristic street layout intact. The considerable amount of buildings from earlier historical periods that survive graphically demonstrate the creation of an authentic local architectural style with elements of both European and indigenous forms, motifs, materials, and techniques.

Recommendation

That this property be inscribed on the World Heritage List on the basis of *criteria ii and iv*:

Criterion ii Paramaribo is an exceptional example of the gradual fusion of European architecture and construction techniques with indigenous South America materials and crafts to create a new architectural idiom.

Criterion iv Paramaribo is a unique example of the contact between the European culture of the Netherlands and the indigenous cultures and environment of South America in the years of intensive colonization of this region in the 16th and 17th centuries.

ICOMOS, April 2002

Paramaribo (Suriname)

No 940rev

Identification

Bien proposé Centre ville historique de Paramaribo

Lieu District de Paramaribo

État partie République du Suriname

Date Première proposition d'inscription
reçue le 1^{er} juillet 1998
Proposition d'inscription révisée
reçue le 18 mai 2001

Justification émanant de l'État partie

Le bien proposé pour inscription est une ancienne ville coloniale hollandaise des XVII^e et XVIII^e siècles ayant conservé le tracé original de ses rues. Il se compose d'édifices de bois au style architectural sobre et symétrique, où se ressentent diverses influences européennes et nord-américaines, ainsi que le savoir-faire des créoles [des descendants des esclaves africains]. Cette structure urbaine historique abrite plus de 250 monuments, tous authentiques dans leur plan, leurs matériaux et leur facture. Un programme récemment mis au point de conservation et de développement intégrés (*Plan pour le centre ville de Paramaribo*) s'inscrit dans la législation d'urbanisme globale de Paramaribo. Ce programme instaure des conditions favorables au développement du centre urbain historique, ainsi qu'à la conservation et à la réutilisation des monuments protégés.

Critères ii, iii et iv

Catégorie de bien

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *ensemble*.

Histoire et description

Histoire

Ce sont les Espagnols Alonso et Juan de la Cosa, accompagnés d'Amerigo Vespucci, qui découvrirent les premiers la « côte sauvage » de l'Amérique du Sud, en 1499. Rapidement, des rumeurs commencèrent à circuler sur une fabuleuse « cité d'or » inca (*Eldorado*), au lac Parima, à l'intérieur des terres de la Guyane moderne : une foule d'aventuriers convergea donc vers cette côte, mais l'Eldorado resta une légende.

Dès le début du XVII^e siècle, la colonisation de cette « côte sauvage » s'orienta vers la culture de la canne à sucre et du tabac. Les gouvernements européens encourageaient les colons à établir des plantations et à exploiter la région, afin de satisfaire la demande de produits tropicaux, alors en plein essor en Europe. Des planteurs anglais de La Barbade arrivèrent au milieu du XVII^e siècle. Les Hollandais, qui disposaient d'une concession marchande, vinrent également sur cette côte à cette époque, à la recherche de tabac et de bois ; des comptoirs hollandais existaient dès 1614 sur le fleuve Corantijn et près du village indien de *Parmarbo* ou *Parmurbo*, sur les rives du fleuve Suriname. Les Anglais furent chassés par une flotte hollandaise commandée par Abraham Crijnssen pendant la seconde guerre entre Hollandais et Anglais (1665-1667) et le Suriname resta possession hollandaise pendant les trois siècles suivants.

À la fin du XVIII^e siècle, environ six cents plantations étaient exploitées. Pendant la seconde moitié du siècle, les propriétaires, qui avaient jusque là vécu dans leur plantation, commencèrent à émigrer vers Paramaribo, laissant leurs plantations entre les mains de gérants, à la suite de quoi celles-ci commencèrent à décliner. En revanche, la ville s'étendit, et bon nombre de maisons superbes furent construites le long de rues bordées d'arbres.

La situation économique du Suriname déclina parallèlement à celle des plantations, le sucre étant désormais fabriqué à partir de betteraves, et se détériora encore avec l'abolition de l'esclavage en 1863. Moins d'une centaine de plantations résista, tandis que les propriétaires et les esclaves émancipés partaient s'installer à Paramaribo, qui s'agrandit rapidement.

Pour remplacer les esclaves, le Gouvernement fit venir de la main d'œuvre pour travailler dans les plantations restantes, d'abord de Chine et des Antilles, puis d'Inde et de Java. Entre 1873 et 1939, 34 000 Indiens et 33 000 Javanais immigrèrent au Suriname, augmentant sa diversité culturelle et ethnique, comme en atteste aujourd'hui l'aspect de Paramaribo qui, de centre administratif et portuaire, est devenu une ville où cohabitent de multiples activités.

Paramaribo vit le jour avec la construction sur un promontoire, en 1667, du fort Zeelandia, sur la rive gauche du fleuve Suriname, mais le développement urbain était à l'origine de qualité médiocre et soumis au hasard. Quand Van Sommelsdijck, premier gouverneur et propriétaire conjoint de la colonie, entra en fonctions en 1683, il instaura un urbanisme planifié. Ce dernier commença sur les crêtes de l'ouest, qui offraient une base solide naturellement asséchée à la construction. Au milieu du XVIII^e siècle, la ville s'étendit vers le sud, vers les terrains sablonneux le long du fleuve et enfin, au tournant du siècle, vers le nord, région asséchée grâce aux compétences des ingénieurs civils hollandais.

En sus de la protection que lui offrait le fort Zeelandia, Paramaribo était également défendue par la forteresse Nieuw-Amsterdam, aux confluent du Suriname et du Commewijne, près de la côte. Grâce à ces puissants ouvrages défensifs, il ne fut pas nécessaire de fortifier la

ville, ce qui lui permet de s'étendre sur des grands espaces, le long de larges rues.

En 1821, puis de nouveau en 1832, des incendies désastreux ravagèrent la ville, qui fut en grande partie détruite.

Description

Le tracé du centre ville proposé pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial consiste en un axe principal s'étendant du nord à l'ouest, à partir d'Onafhankelijkheidsplein, derrière le fort Zeelandia (le groupe de bâtiments publics qui s'y trouve est l'ensemble central du plan de la ville), avec des rues qui se croisent à angle droit. Il est délimité par Sommelsdijkse Kreek au nord et Viottekreek au sud. Au nord du fort Zeelandia, on trouve le grand parc public connu sous le nom de Jardin des Palmiers (*Palmentuin*). Le bien proposé pour inscription couvre une zone de 60 hectares. Les rues larges et les espaces publics en plein air sont bordés d'arbres, ce qui confère au paysage urbain un aspect serein et spacieux.

Les grands édifices publics de Paramaribo, tels que le fort Zeelandia (1667), le palais présidentiel (1730), le ministère des Finances (1841), l'église réformée (1837) et la cathédrale catholique romaine (1885), ont été construits en pierre et en brique, dans le style flamand traditionnel, mais en incorporant de plus en plus des éléments de style autochtone. Ainsi, le rez-de-chaussée du palais présidentiel est en pierre, mais les étages supérieurs sont en bois. À l'inverse, le ministère des Finances est une structure monumentale en briques, dotée d'un portique classique et d'un beffroi qui domine Onafhankelijkheidsplein, le principal espace en plein air de la ville, situé derrière le fort Zeelandia. Il est intéressant de noter que, si l'église réformée de style néoclassique est une bâtisse de briques, la cathédrale catholique romaine de style néogothique est elle entièrement faite de bois.

La plupart des édifices de Paramaribo, tant commerciaux que résidentiels, sont entièrement faits de bois et postérieurs aux incendies de 1821 et 1832, qui ont détruit quelques 450 maisons. Les travaux sont l'œuvre d'artisans locaux. Ils sont tous conformes à un schéma général identique : de plan rectangulaire et symétrique, ils présentent des toits à la pente prononcée (la plupart en tôle ondulée) et des infrastructures de brique. Ils sont généralement peints en blanc, tout comme les édifices publics, les éléments en briques étant peints en rouge pour mieux les faire ressortir. Les portes et les volets sont vert sombre.

Gestion et protection

Statut juridique

En 2001, le conseil des ministres a approuvé un nouveau projet de loi sur les monuments, remplaçant un texte de 1963 et d'ores et déjà voté par l'Assemblée Nationale. Ce texte stipule la désignation de quartiers historiques protégés. Il impose des contrôles sur les interventions susceptibles d'affecter l'état des édifices et des paysages

urbains tels qu'ils ont été enregistrés pendant la procédure de classement. Elle stipule en outre des prêts à taux préférentiels aux propriétaires en vue des travaux essentiels de conservation et de restauration. L'État a également le pouvoir d'imposer la vente forcée des monuments à son profit, dans certaines circonstances, et des droits de préemption quand les propriétés sont mises en vente.

La loi de Planification de 1973 (*Planwet*) assigne la responsabilité d'une politique spatiale, écologique et socio-économique exhaustive et durable dans tout le pays au ministère de l'Urbanisme et de la Coopération en vue du développement. Des plans régionaux et locaux sont en outre couverts par la loi sur les Instances régionales (*Wet Regionale Organen*), administrée par le ministère du Développement régional, tandis que le ministère des Travaux publics est chargé de la loi sur l'Urbanisation (*Stedebouwkundige Wet*). Ces deux derniers textes et les ministères de tutelle fonctionnent en collaboration pour ce qui est de la formulation des plans de structure et d'occupation des sols.

Enfin, la loi sur la Construction (*Bouwwet*) et la résolution sur la Construction (*Bouwebesluit*) contrôlent la délivrance des permis pour les nouvelles constructions et les zones résidentielles.

Gestion

Environ un cinquième des édifices et des espaces en plein air de la zone proposée pour inscription est la propriété du Gouvernement ou d'instances et d'institutions gouvernementales. Quant au reste, il s'agit de propriétés privées.

En 1997, la Fondation du patrimoine urbain du Suriname (*Stichting Gebouwd Erfgoed Suriname*) fut créée ; il s'agissait d'une mesure provisoire, pour un an, en attendant la création de la Société de Gestion du Patrimoine du Suriname (*NV Surinaamse Monumenten Beheermaatschappij*), créé en 2001 par décret gouvernemental. Il s'agit d'une organisation non gouvernementale et commerciale contrôlant le développement de la ville et faisant office d'intermédiaire entre les divers organismes de planification et les autres institutions dont la liste est donnée ci-dessus. Elle a également le pouvoir d'acheter et de gérer des sites et des monuments pour les restaurer et les rénover, et de superviser, sur une base contractuelle, l'entretien et la restauration des propriétés. La fondation du patrimoine urbain a mis au point un plan intégré de conservation urbaine et de développement pour le centre ville de Paramaribo, ainsi qu'un plan de gestion.

Ce plan consiste en un programme de développement et un plan d'occupation des sols pour le centre ville historique, avec un plan de conservation détaillé. Il est basé sur une analyse du développement historique de la ville et sur un inventaire à jour de l'état architectural et technique des édifices existants.

Une somme de 500 000 USD a été allouée à la conservation de Paramaribo dans le cadre de l'accord conclu entre les Gouvernements des Pays-Bas et du Suriname. En outre, un fonds commun a été mis sur pied,

financé par le ministère hollandais des Affaires étrangères et de la Coordination du développement (pour le patrimoine dit mutuel), la Commission Européenne, le Fonds Getty, et des prélèvements supplémentaires sur des projets commercialement rentables dans la ville. Il servira principalement au prêt de fonds à des taux préférentiels.

Conservation et authenticité

Historique de la conservation

La conservation à Paramaribo n'a pas vraiment été systématique ces dernières années, bien que les principaux édifices publics aient été régulièrement entretenus. Toutefois, les citoyens ont une solide affection pour leur patrimoine et lui apportent leur soutien, et il existe une longue tradition de conservation des bâtiments individuels à l'aide de techniques et de matériaux traditionnels. Les bases sont désormais posées pour un programme systématique et exhaustif.

Toutefois, la mission d'expertise de l'ICOMOS a observé un certain nombre d'édifices en ruines ou ayant un besoin urgent de conservation. Le nouveau plan de conservation donne la priorité à ces derniers.

Authenticité

Plus de 250 bâtiments classés d'intérêt historique dans la ville historique, et beaucoup d'entre eux présentent un degré d'authenticité élevé du fait de l'usage des techniques et des matériaux traditionnels dans la réparation et la réhabilitation. D'importants travaux de restauration ont été réalisés sur plusieurs bâtiments non-classés, ce qui a contribué à préserver le style traditionnel, mais des matériaux contemporains ont été utilisés, comme le béton imitant le bois. Néanmoins, le tissu urbain global de Paramaribo datant de 1680-1800 demeure pratiquement intact, et le degré d'authenticité du paysage urbain est exceptionnellement élevé. .

Évaluation

Action de l'ICOMOS

Une mission d'expertise de l'ICOMOS a visité Paramaribo en février 1999. L'ICOMOS a également consulté son Comité scientifique international sur les villes et villages historiques quant à l'importance culturelle de la ville.

Caractéristiques

Paramaribo est un exemple unique de ville hollandaise sur la côte de l'Amérique du Sud tropicale. Elle a conservé intact son tracé d'origine, et illustre par ses édifices la fusion progressive de l'architecture flamande aux techniques et matériaux locaux traditionnels.

Analyse comparative

Bien que située en Amérique du Sud, Paramaribo, du point de vue historique comme culturel, entretient des liens plus étroits avec les Caraïbes. Il convient donc de la comparer aux villes coloniales européennes de cette dernière région.

Toutes celles qui sont déjà inscrites sur la Liste du patrimoine mondial, à l'exception de Willemstad (Antilles néerlandaises), sont d'origine espagnole, et strictement conformes au plan en damier développé à Alcalá de Henares et imposé au Nouveau Monde par ses conquérants espagnols.

Willemstad a également été fondée par les Hollandais. Cependant, elle diffère significativement de Paramaribo à deux égards. En premier lieu, sa situation est radicalement opposée à celle de Paramaribo, de même que son schéma d'expansion ; en second lieu, son architecture et son paysage urbain révèlent une forte influence espagnole.

Recommandations de l'ICOMOS pour des actions futures

En 1999, tout en reconnaissant la valeur culturelle de Paramaribo, l'ICOMOS recommandait que l'État partie prenne les mesures suivantes :

1. Création d'une instance gouvernementale centrale responsable de la protection et de la présentation du patrimoine historique ;
2. Extension de la législation de façon à inclure des directives concernant les interventions dans le centre des villes et sur les monuments ;
3. Mise en place d'une protection législative pour l'intégralité du centre de Paramaribo, tel qu'il est défini dans le dossier de proposition d'inscription ;
4. Définition de la zone d'expansion du XVIII^e siècle, ainsi que de la zone au nord de Van Roosenvaldkade, en tant que zone tampon pour le site proposé pour inscription ;
5. Organisation, avec l'assistance de l'ICOMOS et du Centre du patrimoine mondial, d'un atelier international sur la conservation et la protection des villes historiques ;
6. Encouragement des architectes et des ingénieurs à se spécialiser dans la conservation architecturale et la restauration.

Lors de sa 23^{ème} session à Paris, en juin 1999, le Bureau du Comité du patrimoine mondial a différé l'examen de cette proposition d'inscription, en demandant à l'État partie de la soumettre à nouveau après avoir pris en compte les recommandations de l'ICOMOS.

Depuis lors, l'État partie a pris les mesures qu'imposaient les plus importantes de ces recommandations (1-4) : la situation actuelle est présentée dans les sections pertinentes ci-dessus. L'ICOMOS estime donc que les conditions du Comité relatives à la protection et à la gestion ont été remplies et recommande l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

Brève description

Paramaribo est une ville hollandaise implantée sur la côte sud-américaine tropicale, qui a conservé intact le tracé original de ses rues. Ses édifices illustrent la fusion progressive de l'architecture hollandaise avec les techniques et matériaux locaux.

Déclaration de valeur

Paramaribo est la seule ville entièrement hollandaise implantée en Amérique du sud. Le centre historique a conservé intact un tracé de rue très caractéristique. Par ailleurs, le nombre considérable de bâtiments datant de périodes historiques antérieures qui subsistent est la preuve tangible de la création d'une architecture locale authentique mariant des éléments, formes, motifs, matériaux et techniques européens et indigènes.

Recommandation

Que ce bien soit inscrit sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères ii et iv* :

Critère ii Paramaribo est un exemple exceptionnel de la fusion progressive de l'architecture et des techniques de construction européennes avec les matériaux et les artisanats indigènes sud-américains, qui a fini par donner naissance à un nouveau langage architectural.

Critère iv Paramaribo est un exemple unique de contact entre la culture européenne des Pays-Bas et les cultures et l'environnement indigènes d'Amérique du sud à l'époque de la colonisation intensive de la région, aux XVIe et XVIIe siècles.

ICOMOS, avril 2002